

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 12

Artikel: Coûts de la défense nationale
Autor: Sigrist, Ulrich
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346082>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coûts de la défense nationale

L'étude, intitulée *Evaluation des coûts économiques 1998 de la défense nationale suisse* et réalisée sous la direction du colonel EMG Paul Krüger, avait pour objectif de mettre en évidence le coût total de l'armée. Cette étude a été effectuée en octobre 1999 sur ordre de l'Etat-major général, puis transmise au conseiller fédéral Adolf Ogi à la mi-septembre 2000. Elle a été réalisée avec la collaboration de l'historien Peter Hug, (co-initiateur de l'initiative pour une redistribution des dépenses militaires), de l'économiste et journaliste Florencio Artigot (*Le Temps*) et des professeurs Alain Schoenenberger (Université de Genève) et Walter Wittmann.

■ Col EMG Ulrich Sigrist¹

Ceux qui se sont empressés de conclure que la défense nationale coûtait 4 milliards de plus que ce qui figure au budget du Département de la défense n'avaient apparemment pas eu connaissance de l'existence de ces coûts indirects.

2. Des faits

Le système civil de milice reporte lui aussi une partie de ses coûts sur l'économie.— En principe, le système de milice (militaire et civil) implique qu'une partie des coûts dans les frais généraux. Ainsi, si l'économie supporte une partie des dépenses de la défense, elle prend également en charge une partie des coûts rattachés au domaine des autorités civiles de milice (conseils communaux, juges, pompiers, services des soins etc.). Il faudrait toutefois tenir compte des avantages que l'armée procure à l'économie publique, avantages qui ne sont pas comptabilisés dans cette étude.

L'Armée XXI ou une diminution des coûts économiques de la défense nationale.— L'en-

Résultats de l'étude

Nature des coûts	En milliards de francs
Coûts directs (protection civile incluse)	5,350
Coûts militaires effectifs ne faisant pas partie du budget de la défense (EO, assurance militaire, dépenses des cantons et des communes pour la protection civile)	1,675
Coûts extrabudgétaires de l'économie	2,01
Total des dépenses indirectes	3,685
Total des dépenses pour la défense nationale	9,035

semble des instances politiques et le commandement de l'armée sont tout à fait conscients de l'importance des coûts économiques de l'armée. L'objectif du projet de réforme «Armée XXI» est, entre autres, de réduire ces coûts, mais également de maintenir les coûts directs à leur niveau actuel. L'Armée XXI permettra de réduire les subventions apportées par l'économie à l'ensemble des dépenses de la défense nationale. En voici les raisons:

- la réduction du service militaire;
- la simplification des services pour les cadres;
- le fait que les cadres soient déchargés lors des périodes précédant le service.

Les soldats de milice seront moins absents de leur place de travail, ce qui entraînera une diminution des charges économiques et soulagera donc considérablement l'économie. Cela implique toutefois des coûts directs adéquats figurant dans le budget du Département de la défense.

- la diminution des effectifs de l'armée à environ 100000 militaires actifs;

¹Président central de la Société suisse des officiers.

Pourquoi l'enveloppe budgétaire de l'armée XXI n'est-elle pas moins importante ?

Le coût de l'Armée XXI sera, pour des raisons évidentes, pratiquement aussi élevé que celui de l'Armée 95; en effet, il existe un fort besoin en rééquipement qui nécessite des investissements (programme d'armement et de construction) pour le regroupement de l'exploration, de la conduite, de la direction du feu, du combat aérien (*Offensive Counter Air, Air Interdiction, Battlefield Air Interdiction et Close Air Support* le cas échéant et, partant le combat terrestre). Il y a également des besoins qui touchent à la mobilité sur le champ de bataille (en particulier la protection des soldats) et à l'infrastructure de l'instruction proprement dite.

Jusqu'à présent, seule la moitié de l'armée pouvait être équipée de manière adaptée; à l'avenir, cette possibilité sera offerte à la totalité d'une armée de taille réduite. Pour différentes raisons, l'infrastructure de l'instruction ne correspond plus aux exigences modernes. Le manque chronique d'instructeurs remet particulièrement en cause la qualité de l'instruction et entraîne une surcharge pour les cadres de milice. Ce point étant éclairci, une seule conclusion s'impose: malgré la réduction des effectifs, les dépenses militaires, après une nette réduction au cours de ces

dernières années, doivent pour le moins rester constantes à l'avenir.

La Suisse: un cas particulier

Il est impossible d'établir une comparaison entre la facturation intégrale de la Suisse et la facturation partielle d'autres Etats, car cela conduirait à des aberrations. La Suisse a pris les devants en instaurant un nouveau type de facturation et s'est ainsi isolée. Il convient donc, en comparant les dépenses de la défense d'autres Etats, de prendre en considération les décomptes partiels du budget de la défense suisse. Dans le cas où d'autres Etats établiraient également une facturation intégrale des dépenses consacrées à la défense, ils devraient également compter sur une forte augmentation de l'ensemble de ces dépenses. Reconnaissions-le, la Suisse aurait besoin, aujourd'hui comme hier, d'un calcul coûts-efficacité, laquelle engloberait précisément les profits.

Certains souhaiteraient, sans hésitation aucune, imposer une armée de métier. Cette dernière présenterait, le cas échéant, de moindres coûts intégraux, mais son rapport coûts-efficacité serait nettement plus défavorable, étant donné qu'elle augmenterait en contrepartie les coûts directs et réduirait les profits indirects. Nous pouvons donc en conclure qu'il ne faut comparer une facturation intégrale des coûts qu'avec une facturation

intégrale des profits. La comparaison prend alors un tout autre aspect. Pour quelle raison ne présente-t-on que partiellement un produit?

La facturation intégrale existe-t-elle uniquement dans l'armée?

Etablir une facturation intégrale pour la défense nationale n'a de sens que si l'on en fait de même pour toutes les dépenses de la Confédération; c'est à cette seule condition que des comparaisons, concernant tout particulièrement le développement à long terme, sont possibles. On arriverait, par exemple, dans le domaine des soins et de l'éducation, à des sommes astronomiques, si l'on voulait additionner également les contributions fournies gratuitement par les parents, les proches, les institutions financièrement autonomes, les églises etc., sans parler de la valeur des habitations et des terrains privés.

Les chiffres présentés dans la facturation intégrale n'ont rien d'exceptionnel. Le GSsA en avait déjà parlé en 1989, Peter Hug avait déjà présenté ces chiffres avant la publication de l'étude. De ce côté, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Nous n'ignorons pas que notre armée de milice ne peut être comprise qu'en interaction avec l'ensemble de l'économie, avec ses profits et ses coûts.

U. S.